Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 038-213803240-20260903-2026_035-DE

2026/035

Département
de l'Isère

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE

L'an deux mille vingt six, le 03 septembre, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 14

Etaient présents : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, ROSTAING Jean-Pierre, MONIN Florence, CICORELLA Sébastien, SIBUE Jean-Louis, SEMBEL Frédéric, PEREZ Murielle, GUERRERO Elisabeth, GUILLOT Carole, GOUBET Lionel, COICAUD Maude, METAY Cédric, FRANÇOIS Héloïse
Absent excusé : FANJAT Pierre
Date de la convocation : 21 août 2026
Secrétaire de séance : FRANÇOIS Héloïse

Objet de la délibération : Fixation de la durée d'amortissement – Opération EVALLY

Le Conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les durées d'amortissement des immobilisations amortissables ;

Après en avoir délibéré,
Décide :

- de fixer à **20 ans** la durée d'amortissement de l'immobilisation relative à l'opération de vente à l'euro symbolique au profit du promoteur **EVALLY**, à compter de sa mise en service au 31/12/2025 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- de prévoir les crédits nécessaires au budget communal.

Adopté à 13 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 03 septembre 2026

Le Maire,
Serge MERCIER

PO

COMMUNE DE PRIMARETTE 38 (Isère)

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise en Sous-Préfecture de Vienne.